

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1331

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 72

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« et les collèges »,

les mots :

« , les collèges et les lycées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'élargir cette interdiction à tous les établissements scolaires (lycées inclus).